

Commune de Gros-Réderching – séance du conseil municipal du mardi 22 janvier 2019 à 20h00

sous la présidence de M. Norbert DOR, Maire.

Présents : Marcel DEHLINGER, Valérie LENHARD, Fabien ROHR, Sylvain GRUNFELDER, Noël STEIN, Astride GUEHL, Catherine FERNSNER, Jean-Paul ROHR, Jessica HOMEHR, Albert BECKER, Nathalie SCHWARTZ, Danielle SCHMITT.

Absents excusés : Valérie ROHR et Fabien CASPAR.

Secrétaire de séance : Nicole PARAGE, secrétaire de mairie.

Ordre du jour :

1. Attribution du marché pour la mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS) dans le cadre de la restructuration de l'école élémentaire
2. Attribution du marché pour le lot n° 1 Désamiantage – Restructuration de l'école élémentaire
3. Vente de terrain
4. Achat du mobil-home rue principale
5. Location de terrain et bâtiment rue principale (snack) à la SASU « La pelle des saveurs »
6. Encaissement de chèques
7. Décision modificative du Budget Primitif 2018
8. Divers.

Le Maire demande le rajout des points suivants à l'ordre du jour :

- Adhésion au Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord en qualité de commune associée au Parc
- Donation d'un terrain à la commune
- Vente de terrain
- Demande de subvention à la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur pour l'installation d'un arrosage automatique et drainage de surface au stade municipal

Le conseil municipal accepte le rajout de ces points à l'ordre du jour.

Commune de Gros-Réderching – séance du conseil municipal du mardi 22 janvier 2019 à 20h00

Délibération n° 1/2019 – Attribution du marché pour la mission de coordination sécurité et protection de la santé dans le cadre du projet de restructuration de l'école élémentaire de Gros-Réderching

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été faite auprès de 3 bureaux d'étude pour la mission de coordination sécurité et protection de la santé dans le cadre du projet de restructuration de l'école élémentaire de Gros-Réderching (marché passé selon la procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 10.01.2019 à 17h00. 2 bureaux d'étude ont répondu.

L'analyse des plis a été effectuée et Monsieur le Maire propose de retenir le bureau d'études BUREAU VERITAS CONSTRUCTION, 5 rue Pablo Picasso à 57365 ENNERY pour un montant de 2.250,00 € HT, soit 2.700,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- retient la proposition faite par le Maire,
- décide d'attribuer le marché adapté au bureau d'études BUREAU VERITAS CONSTRUCTION, 5 rue Pablo Picasso à 57365 ENNERY pour un montant de 2.250,00 € HT, soit 2.700,00 € TTC,
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché adapté.

Délibération n° 2/2019 – Attribution de marché – Lot n° 1 Désamiantage – Travaux de restructuration de l'école élémentaire de Gros-Réderching

Monsieur le Maire rappelle qu'un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 12 décembre 2018 pour la dévolution des travaux du lot n° 1 Désamiantage pour les travaux de restructuration de l'école élémentaire de Gros-Réderching (procédure adaptée).

Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 10 janvier 2019 à 17h00.

14 entreprises ont répondu.

L'analyse des offres a été effectuée et Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise B.E. ENVIRONNEMENT, 5 rue du Tabac à 67270 HOCHFELDEN pour un montant de 23.500,00 € HT, soit 28.200,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- retient la proposition faite par le Maire,
- décide d'attribuer le marché adapté à l'entreprise B.E. ENVIRONNEMENT, 5 rue du Tabac à 67270 HOCHFELDEN pour un montant de 23.500,00 € HT, soit 28.200,00 € TTC,
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché adapté.

Commune de Gros-Réderching – séance du conseil municipal du mardi 22 janvier 2019 à 20h00

Délibération n° 3/2019 – Achat d'une structure mobile de type ALGECO

Après délibération, le conseil municipal décide d'acheter la structure mobile de type ALGECO implantée sur la parcelle cadastrée Section 3 n° 508, propriété de la commune de Gros-Réderching, à Madame GOMMENGINGER Patricia, domiciliée 1 rue du moulin à 67700 SAVERNE pour un montant de 5.000,00 € (cinq mille euros).

Délibération n° 4/2019 – Convention d'occupation précaire

Après délibération, le conseil municipal décide de conclure une convention d'occupation précaire entre la Commune de GROS-REDERCHING et la SASU « LA PELLE DES SAVEURS », dont le Président est M. THIRY Raphaël, demeurant 1 rue des merles à 57410 GROS-REDERCHING, pour la mise à disposition d'une partie (12 ares) de la parcelle cadastrée Section 3 n° 508 lieudit Village d'une surface totale de 26 ares 10 et une structure mobile de type ALGECO à compter du 1^{er} février 2019 pour une durée de 2 ans renouvelable par tacite reconduction pour une durée indéterminée.

Le loyer mensuel est de 400,00 € par mois à compter du 1^{er} avril 2019 ; la mise à disposition en février et mars 2019 est gratuite.

Maître Dominique SEITLINGER, Notaire à ROHRBACH-LES-BITCHE, est chargée de la rédaction de la convention d'occupation précaire et tous les frais seront à la charge du locataire.

Le conseil municipal autorise Monsieur Norbert DOR, Maire, à représenter la Commune de GROS-REDERCHING et à signer ladite convention.

Délibération n° 5/2019 – Encaissement de chèque

La Direction des Finances Publiques propose le versement d'une somme de 144,00 € en règlement d'un dégrèvement sur la taxe foncière de 2018.

Après délibération, le conseil municipal accepte cette somme et autorise le Maire à procéder à l'encaissement de ce chèque.

Délibération n° 6/2019 – Encaissement de chèque

Les Assurances GROUPAMA GRAND EST à Schiltigheim propose le versement d'une somme de 242,00 € en règlement du sinistre bris de verre serre M. SUSKA Günter.

Après délibération, le conseil municipal accepte cette somme et autorise le Maire à procéder à l'encaissement de ce chèque.

Commune de Gros-Réderching – séance du conseil municipal du mardi 22 janvier 2019 à 20h00

Délibération n° 7/2019 – Décision modificative n° 2 du budget primitif 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au votes suivants sur le budget de l'exercice 2018 :

Compte dépenses :

Art. 675	+ 3.000
Art. 676	+ 31.250

Compte recettes :

Art. 024 prog.OPFI	- 34.250
Art. 192 prog. OPFI	+ 31.250
Art. 775	+ 34.250
Art. 2111 prog. OPFI	+ 3.000

Délibération n° 8/2019 – Annulation de la délibération n° 2/2018 du 28.09.2018 concernant une vente de terrain

Après délibération, le conseil municipal décide d'annuler la délibération n° 2/2018 du 28.09.2018 concernant la vente de la parcelle sise à Gros-Réderching, lieudit Village, cadastrée Section 1 n° 80 de 0 a 51 ca au prix de 5.000,00 € l'are à Monsieur Quentin MEYER et Madame Manon AREND, domiciliés 9 rue de l'église à 57410 GROS-REDERCHING.

Délibération n° 9/2019 – Vente de terrain

Après délibération, le conseil municipal décide de vendre la parcelle sise à Gros-Réderching, lieudit Village, cadastrée Section 1 n° 80 de 0 a 51 ca au prix de 5.000,00 € l'are, soit 2.550,00 € au total à Madame Manon AREND, domiciliée 9 rue de l'église à 57410 GROS-REDERCHING.

Maître Dominique SEITLINGER, Notaire à Rohrbach-lès-Bitche, est chargée de la rédaction de l'acte notarié. Tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Monsieur Norbert DOR, Maire, est autorisé à signer l'acte de vente pour le compte de la commune.

Délibération n° 10/2019 – Donation d'une parcelle

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les conjoints RADOSEVIC (héritiers de Madame RADOSEVIC Eugénie, née RUFF) souhaitent faire donation à la Commune de GROS-REDERCHING de la parcelle située sur le ban de la commune d'ACHEN cadastrée Section 8 n° 62 de 7 a 14 ca.

Conformément à l'article L.2242-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal accepte cette donation.

Commune de Gros-Réderching – séance du conseil municipal du mardi 22 janvier 2019 à 20h00

Maître Dominique SEITLINGER, Notaire à ROHRBACH-LES-BITCHE, est chargée de la rédaction de l'acte notarié (frais à la charge de la commune). En vertu de l'article 794 du code général des impôts, la commune est exonérée des droits d'enregistrement.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte notarié.

Délibération n° 11/2019 – Adhésion au Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord en qualité de commune associée au Parc

VU la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

VU le code de l'environnement et notamment l'article L.333-1 portant sur les parcs naturels régionaux modifié par la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional ;

VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord ;

VU l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2013 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord ;

VU l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2018 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord ;

VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord du 23 juin 2018 portant modification statutaire et instaurant le statut de commune associée du Parc ;

VU les statuts modifiés du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord ;

CONSIDERANT que la Commune de Gros-Réderching est très intéressée par les diverses activités du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

CONSIDERERANT la volonté de la Commune de Gros-Réderching d'adhérer au Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord en qualité de commune associée du Parc,

Le conseil municipal :

- approuve sans réserve la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,
- demande l'adhésion de la commune de Gros-Réderching au Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord en qualité de commune associée du Parc,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires et à signer toutes pièces utiles à l'application de la présente décision.

Commune de Gros-Réderching – séance du conseil municipal du mardi 22 janvier 2019 à 20h00

Délibération n° 12/2019 – Annulation de la délibération n° 22/2018 du 19 décembre 2018 concernant une demande de subvention à la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur pour l'installation d'un arrosage automatique et drainage de surface au stade municipal

Le conseil municipal décide de rapporter la délibération n° 12/2019 du 19 décembre 2018 concernant une demande de subvention à la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur pour l'installation d'un arrosage automatique et drainage de surface au stade municipal.

Délibération n° 13/2019 – Demande de subvention à la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur pour l'installation d'un arrosage automatique et drainage de surface au stade municipal

Le conseil municipal décide de demander une subvention de 10.000,00 € (dix mille euros) à la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur pour l'installation d'un arrosage automatique et drainage de surface au stade municipal.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 51.387,00 € HT, soit 61.664,40 € TTC.

Des demandes de subvention sont en cours auprès de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) 2019 et auprès du Conseil Départemental de la Moselle au titre de l'AMITER (Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires).

La part restant à la charge de la commune sera financée par des fonds libres.

Délibération n° 14/2019 – Vente de terrain au GAEC du Welschhof

Après délibération, le conseil municipal décide de vendre une partie d'une surface de 2790 m² de la parcelle cadastrée Section 6 n° 110 (arpentage en cours) au GAEC du Welschhof au prix de 100,00 € l'are.

En cas de non réalisation de l'usine de méthanisation, la parcelle sera restituée à la Commune de Gros-Réderching.

Délibérations prises :

N° 1 : Attribution du marché pour la mission de coordination sécurité et protection de la santé dans le cadre du projet de restructuration de l'école élémentaire de Gros-Réderching

N° 2 : Attribution de marché – Lot n° 1 Désamiantage – Travaux de restructuration de l'école élémentaire de Gros-Réderching

N° 3 : Achat d'une structure mobile de type ALGECO

N° 4 : Convention d'occupation précaire

N° 5 et N° 6 : Encaissement de chèques

N° 7 : Décision modificative n° 2 du budget primitif 2018

Commune de Gros-Réderching – séance du conseil municipal du mardi 22 janvier 2019 à 20h00

N° 8 : Annulation de la délibération n° 2/2018 du 28.09.2018 concernant une vente de terrain

N° 9 : Vente de terrain

N° 10 : Donation d'une parcelle

N° 11 : Adhésion au Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord en qualité de commune associée au Parc

N° 12 : Annulation de la délibération n° 22/2018 du 19 décembre 2018 concernant une demande de subvention à la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur pour l'installation d'un arrosage automatique et drainage de surface au stade municipal

N° 13 : Demande de subvention à la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur pour l'installation d'un arrosage automatique et drainage de surface au stade municipal

N° 14 : Vente de terrain au GAEC du Welschhof

Nom, prénom et fonction	Signature
Norbert DOR, Maire	
Marcel DEHLINGER, Adjoint au Maire	
Valérie LENHARD, Adjointe au Maire	
Fabien ROHR, Adjoint au Maire	
Jean-Paul ROHR, Adjoint au Maire	
Sylvain GRUNFELDER, Conseiller municipal	
Noël STEIN, Conseiller municipal	
Catherine FERNSNER, Conseillère municipale	
Astride GUEHL, Conseillère municipale	
Jessica HOMEHR, Conseillère municipale	
Albert BECKER, Conseiller municipal	
Nathalie SCHWARTZ, Conseillère municipale	
Danièle SCHMITT, Conseillère municipale	

